

EXAMEN DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES – Sessions 2024**QUESTIONNAIRE**

Date :	17.09.24	Horaire :	14:15 - 17:15	Durée :	180 minutes	
Discipline :	FRANC	Type :	écrit	Section(s) :	GA3D / GIG / GIN / GSE / GSN	
					Numéro du candidat :	

Temps d'écran des enfants : « L'ambition de la loi votée il y a deux ans avait été largement revue à la baisse »

Le président de la République, Emmanuel Macron, lors de sa conférence de presse du 16 janvier, a affirmé vouloir réguler l'usage des écrans par les jeunes enfants. Une prise de conscience bienvenue mais tardive. En effet, adoptée le 18 janvier 2022, il y a deux ans, une loi visait déjà cet objectif, obligeant les fabricants de smartphones à offrir aux parents des outils de contrôle. Mais la mise en place de logiciels permettant de limiter le temps passé devant les écrans n'avait pas été rendue obligatoire par ce texte, à l'ambition largement revue à la baisse par rapport aux demandes initiales.

Le temps moyen devant les écrans dépasse aujourd'hui vingt-quatre heures par semaine pour les 7-12 ans (en hausse de 20 % par rapport à 2016) et trente-six heures en moyenne pour les 13-19 ans, davantage que le temps de travail légal des adultes. L'impact sur les jeunes de ce grignotage par les écrans du temps éveillé est avéré, comme l'a souligné le président de la République. Le Haut Conseil de la santé publique a mis en garde contre le manque de sommeil et d'activité physique qui en résulte, sur les conséquences en matière de poids, de stabilité émotionnelle et de bien-être général, avec une augmentation démontrée des cas d'anxiété et de dépression.

Un calcul naïf montre l'ampleur du problème. Lorsqu'on rajoute neuf heures théoriques de sommeil, huit heures de classe et cinq heures d'écran, il ne reste, sur vingt-quatre heures, que deux heures pour tout le reste : prendre ses repas, se laver et s'occuper de soi, se déplacer ou encore échanger avec ses proches sans l'intermédiaire d'un smartphone. La question sème la zizanie dans nombre de familles. Beaucoup de parents se sentent impuissants, car l'utilisation des écrans est pour les enfants et adolescents une question d'inclusion sociale.

Faut-il en venir à des mesures radicales, à la chinoise ? Là-bas, les enfants ont désormais interdiction de jouer à des jeux vidéo plus de trois heures par semaine. Les moins de 8 ans n'ont pas le droit à plus de quarante minutes d'Internet par jour, et, au-delà de cet âge, ils doivent s'en tenir à une heure journalière. Cet accès leur est complètement bloqué de 22 heures à 6 heures. Des restrictions drastiques facilement applicables

25 grâce à des paramètres « jeunesse » activés par défaut par les entreprises fabriquant des jeux vidéo ou des médias sociaux.

30 Même si ce type de politique autoritaire semble inimaginable dans l'Hexagone, elle donne à réfléchir. La loi votée en France en 2022 a prévu un contrôle par défaut de l'accès des enfants à certaines applications, sans que les parents aient rien à faire. Mais les outils de contrôle du temps passé devant les écrans dont on parle aujourd'hui n'ont pas été ainsi mis en place, par défaut. Les parents doivent trouver l'outil adéquat au milieu d'une offre pléthorique, gratuite ou non, et comprendre à la fois comment l'installer et comment l'utiliser. Moins de la moitié des parents concernés affirment être parvenus à mettre en place ce contrôle, et encore, leurs déclarations sur le sujet sont vraisemblablement surévaluées.

D'après L. Bertrandias et L. Elgaaied-Gambier, *Le Monde*, 31 janvier 2024

(513 mots, texte adapté)

I. Questions de compréhension : texte inconnu (40 points)

1. Dégagez les idées essentielles des lignes 20 à 33. (10 points ; min. 80 mots)

2. Expliquez les expressions suivantes dans leur contexte. (9 points ; 3 x 3 points)

a. « à l'ambition largement revue à la baisse » (I. 6)

b. « ce grignotage par les écrans du temps éveillé » (II. 9-10)

c. « un contrôle par défaut » (I. 27)

3. Pourquoi est-il tellement urgent de limiter le temps d'écran des jeunes ? Expliquez.

(9 points ; min. 100 mots)

4. « *Même si ce type de politique autoritaire [comme en Chine] semble inimaginable [en Europe], elle donne à réfléchir* ». Selon vous, quelles possibilités avons-nous pour limiter le temps d'écran des jeunes ? Dans un raisonnement structuré, avancez au moins deux solutions au problème. Il est interdit de reprendre les idées du texte.

(12 points ; min. 180 mots)

II. Philippe Grimbert, *Un secret* (20 points)

1. Montrez, à l'aide d'exemples concrets, que « *le secret familial sert à protéger aussi bien soi-même que les autres.* » (12 points ; min. 120 mots)

2. Expliquez et remettez dans son contexte la citation suivante : « *J'offrais enfin à Simon cette sépulture à laquelle il n'avait jamais eu droit. Il allait y dormir, en compagnie des enfants qui avaient connu son destin, sur cette page portant sa photo, ses dates si rapprochées (...). Ce livre serait sa tombe.* » (8 points ; min. 100 mots)